

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : BENAMIX 6,25 MG/G PREMELANGE POUR ALIMENT MEDICAMENTEUX POUR CHATS, Prémélange médicamenteux

Titulaire : VIRBAC

Composition : Chlorhydrate de bénazépril 6,25 mg - Excipient QSP 1 g

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/5978370 3/2025

Date de décision : 24/03/2025